

Depuis 2017 et dans le cadre de la Loi de programmation militaire 2019-2025, Florence Parly a initié une vaste transformation du ministère des Armées afin de :

1) Rendre plus efficaces les forces :

- Equipement des forces : améliorer la conduite des programmes d'armement
- Maintien en condition opérationnelle : augmenter la disponibilité des matériels des armées
- Accroître la performance de la chaîne logistique des armées
- Améliorer les soutiens interarmées : santé, munitions, énergies, commissariat

2) Améliorer et simplifier le quotidien des agents et le service rendu aux usagers :

- Améliorer la performance du secteur Immobilier Infrastructure
- Placer le personnel du ministère au centre des préoccupations : accompagnement social, rémunération, mixité, égalité et diversité
- Administration générale et simplification : simplifier l'ensemble des processus internes au ministère
- Rénover les liens avec le monde combattant
- Mieux valoriser et faire connaître le patrimoine culturel du ministère des Armées

3) Préparer l'avenir des armées :

- Exploiter toutes les potentialités du numérique
- Favoriser l'innovation sur tous les plans
- Intégrer la dimension du développement durable
- Améliorer l'action internationale du ministère et le soutien aux exportations

En appui à ces axes structurants, le ministère a transformé ses processus internes pour améliorer son fonctionnement en matière financière, d'organisation centrale et territoriale, de communication et de contrôle interne.

Lien vers le site du ministère des Armées : https://www.defense.gouv.fr/ Lien vers le baromètre LPM : https://barometre-lpm.defense.gouv.fr



Ministère des Armées



@Armees_gouv



Ministère des Armées



Ministère des Armées



@armees_gouv



CHANTIER DE MODERNISATION



ENVIRONNEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE



« Préserver l'ensemble des êtres vivants ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent, c'est assurer les besoins primaires de l'homme en oxygène, en nourriture, en eau potable. La dégradation de ces écosystèmes affecte directement la sécurité alimentaire et menace des populations entières. Dans la mesure où la mission cardinale de nos armées est la protection des Français, la défense de la Nation et de sa sécurité, il est essentiel pour le ministère des Armées de prendre toute sa part dans la préservation de la biodiversité. »

Florence Parly, 9 septembre 2021

CONSTATS / OBJECTIFS

Premier utilisateur du domaine de l'État, occupant 275 000 ha dont près de 180 000 ha non bâtis (45 000 ha classés Natura 2000), le ministère exerce des responsabilités dans le domaine de la biodiversité, des installations classées, de la gestion de l'eau et des déchets, des sites et sols pollués, des substances dangereuses et de la fin de vie des matériels de guerre. Il déploie ainsi des mesures de « défense verte » aux multiples facettes.

Le processus de **transition énergétique** demeure encore nouveau pour les armées et implique de relever de nombreux défis. Le ministère s'inscrit dans une politique publique interministérielle pour :

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DE L'ÉTAT DES INSTALLATIONS CLASSÉES (IC)

MAÎTRISER L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE ET DÉVELOPPER DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ





PRINCIPALES RÉALISATIONS

L'AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE DE L'ÉTAT DES INSTALLATIONS CLASSÉES

Le ministère gère un parc de **3 888 installations classées**, qui doivent être recensées puis auditées. A cette fin, le logiciel métier APIA®, composante du **système d'information SPIDIE** (Système de Production et d'Information des Données sur l'Immobilier et l'Environnement) a été déployé en janvier 2021.

MAÎTRISER L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE ET ATTEINDRE LA NEUTRALITÉ CARBONE EN 2050

La stratégie énergétique de défense (SED) et le bénéfice de financements dédiés ciblent une évolution vers les mobilités propres, l'amélioration de l'efficacité énergétique des bases de défense (contrats de performance énergétique, CPE) et des bâtiments à usage tertiaire et de logement, et la promotion des énergies renouvelables (expérimentation de l'autoconsommation).

D'ici 2030, le ministère des Armées s'est fixé l'objectif de détenir au moins 50 % de véhicules hybrides et électriques. En 2021, près de 20 % de la flotte des véhicules administratifs se compose de véhicules à faibles émissions (VFE).

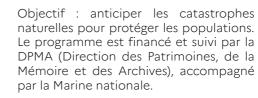
Des actions de prévention et de traitement des pollutions des sols et des milieux ont également été engagées. Le schéma directeur des déchets paraîtra au 1^{er} semestre 2022.

LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Les armées poursuivent leurs efforts dans l'intégration stratégique du lien défense et changement climatique par une démarche d'anticipation sécuritaire environnementale. L'Action de l'Etat en mer vise à protéger l'environnement marin, par des actions de lutte contre les pollutions marines, de police des pêches ou de surveillance des aires marines protégées. Ainsi, la stratégie ministérielle de préservation de la biodiversité à l'horizon 2030 a été signée par les ministres en septembre 2021.

ILLUSTRATIONS

 En Polynésie française, dans le cadre du programme « Kivi Kuaka », une équipe de scientifiques évalue la capacité des oiseaux migrateurs à déceler la formation et l'évolution des cyclones.





 L'objectif de remplacement des chaufferies charbon/fioul par le service d'infrastructure de la défense est en passe d'être atteint. 57 chaudières à charbon ont été retirées du parc sur les 92 à remplacer d'ici à 2025.



- 3. Mise en œuvre du plan « Place au Soleil » (avec 1 500 ha de terrains pour des centrales photovoltaïques) : fin 2021, le ministère a vendu ou loué 436 ha de ses parcelles libres d'usage ; en 2030, les fermes solaires implantées par le ministère représenteront 5% du parc français.
- 4. Les 12 contrats de performance énergétique prévus d'ici la fin 2022 amélioreront de manière significative les impacts environnementaux du ministère. À ce jour, 9 ont été signés.



